



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Ecoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association - Forfait 2021

DEL-2021-062

Numéro de la délibération : 2021/062

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes, Enseignement

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 19/04/2021

Date de convocation du conseil : 13/04/2021

Date d'affichage de la convocation : 13/04/2021

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Julie MINGAM

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Était représentée : Mme JUIN Marianne par Mme LE ROCH Gaëlle.

Ecoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association Forfait 2021

Rapport de Véronique DELMOULY

Le forfait de fonctionnement communal 2021, versé aux écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association est établi comme suit :

Le coût d'un élève calculé sur la base du compte administratif 2020 multiplié par le nombre d'élèves pontivyens à la rentrée scolaire 2020/2021.

Ce forfait est réparti en 3 versements identiques, le premier en mai, le deuxième en juillet et le troisième en octobre.

En tenant compte de ces éléments, le forfait communal estimé est de :

- 1289.65 € par élève pontivyen en maternelle
- 523.72 € par élève pontivyen en élémentaire

Soit :

- OGEC La Trinité : 394 084,55 € (174 enfants en maternelle – 324 enfants en élémentaire)
- Diwan : 22 768.57 € (14 enfants en maternelle – 9 enfants en élémentaire)

Nous vous proposons :

- d'émettre un avis favorable au calcul et versement du forfait 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 20 avril 2021

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

**Certifiée exécutoire
LA MAIRE
Christine LE STRAT**